



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.3

Numéro de la demande : 2019-5794
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation ou diminution de la dose d'application, et modification du nombre ou de la fréquence des applications
Produit : Fongicide Isofetamid 400SC
Numéro d'homologation : 31555
Principe actif (p.a.) : Isofétamide
Numéro de document de l'ARLA : 3165012

But de la demande

Le fongicide Isofetamid 400SC est homologué aux fins d'utilisation sur la pelouse en plaque de terrains de golf et de gazonnières (CSU 30) pour la suppression de la brûlure en plaques. La présente demande visait à modifier le profil d'emploi du fongicide Isofetamid 400SC afin d'augmenter la dose d'application, de prolonger l'intervalle entre les applications sur la pelouse en plaque et de modifier la dose.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

On a évalué l'exposition professionnelle ainsi que les risques découlant de l'ajout d'une plus grande fourchette de doses avec un intervalle plus long entre les applications sur la pelouse en plaque à l'étiquette du fongicide Isofetamid 400SC. La nouvelle utilisation ne devrait poser aucun risque préoccupant pour la santé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué, et que les golfeurs aillent seulement sur les terrains de golf traités après que le produit pulvérisé soit sec.

Aucune donnée sur les résidus dans les aliments n'était nécessaire pour appuyer la modification de l'utilisation d'isofétamide dans ou sur la pelouse en plaque des terrains de golf et des gazonniers. Toutefois, en raison de la possibilité que des résidus s'infiltrent dans les sources d'eau potable en raison de l'utilisation sur la pelouse en plaque, une évaluation alimentaire globale est requise pour évaluer les risques à la santé découlant de l'exposition globale aux résidus potentiels dans les aliments provenant des utilisations alimentaires existantes et de l'utilisation modifiée sur la pelouse en plaque.

L'utilisation modifiée d'isofétamide sur la pelouse en plaque ne posera de risque préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune donnée supplémentaire n'était requise pour l'évaluation environnementale du fongicide Isofetamid 400SC. L'augmentation des doses d'application et le prolongement de l'intervalle entre les applications aux fins d'utilisation sur la pelouse en plaques de terrains de golf et de gazonniers ne devraient pas entraîner de risque supplémentaire pour l'environnement; toutefois, de nouvelles zones tampons étaient nécessaires pour la pulvérisation.

Évaluation de la valeur

Huit essais d'efficacité menés en Ontario et aux États-Unis (Michigan et Virginie) en 2014 et en 2018 ont étudié un produit équivalent sur le plan biologique au fongicide Isofetamid 400SC à trois combinaisons de dose et d'intervalle : 22,2 mL/100 m² avec un intervalle de 21 jours entre les applications, 22,2 mL/100 m² avec un intervalle de 28 jours entre les applications, et 28,5 mL/100 m² avec un intervalle de 28 jours entre les applications. Les données démontrent que le fongicide Isofetamid 400SC supprime la brûlure en plaques sur la pelouse en plaque lorsque le produit est appliqué à des doses de 22,2 ou de 28,5 mL/100 m² avec un intervalle de 21 ou de 28 jours entre les applications.

Les doses plus élevées, combinées à un intervalle plus long entre les applications, permettront de réduire le nombre d'applications du fongicide Isofetamid 400SC tout en maintenant une suppression adéquate de la brûlure en plaques, une maladie très grave pour la pelouse en plaque.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour étayer la modification au profil d'emploi du fongicide Isofetamid 400SC.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3040854	2019, Value Summary for Kabuto 400SC Fungicide Label Expansion in Turf - Extend Application Interval, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.3,10.4,10.5
3040856	2019, Value Summary for Kabuto Fungicide Label Expansion in Turf - Extend Application Interval, DACO: 10.2.3,10.2.3.3(D)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9